Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 14041
22 avril 2016

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel de l'Europe

Proposition de résolution
déposée par M. Paolo CORSINI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La globalisation et la société de l'information sont en train de changer radicalement notre manière de produire, de consommer, de communiquer avec les autres et de vivre au quotidien. Plusieurs de nos traditions locales, régionales, nationales (musique, chants, danses, fêtes, rituels, pratiques agricoles, cuisine, dialectes,…) s'effacent; d'anciens métiers, activités artisanales et les savoirs et savoir-faire correspondants disparaissent progressivement.

La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît les graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction qui pèsent sur le patrimoine culturel immatériel. Presque tous les Etats européens l'ont ratifiée, en s'engageant aussi à coopérer au niveau régional pour contrer ces menaces. Néanmoins, les actions concrètes sont limitées et décousues.

Le Conseil de l'Europe et ses Etats membres doivent travailler ensemble pour sauvegarder le patrimoine immatériel européen, partie intégrante de notre patrimoine culturel dont nous ne connaissons que des bribes. Il est essentiel d'agir afin qu'une partie de notre mémoire historique et de notre identité ne se perde à jamais.

Les technologies de l'information ouvrent de nouvelles possibilités pour préserver, mettre en valeur et partager notre patrimoine culturel immatériel. A cet égard, dans le cadre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro), les Parties s'engagent à développer l'utilisation des techniques numériques pour améliorer l'accès au patrimoine culturel. Il est nécessaire de le faire de manière réfléchie et systématique, en tenant compte aussi du fait que le patrimoine digital qui est ainsi constitué devient lui-même objet de sauvegarde.

L'Assemblée parlementaire devrait promouvoir la création d'un forum européen du patrimoine immatériel, l'élaboration de stratégies nationales pour conserver ce patrimoine en format digital, l'échange de bonnes pratiques pour sa valorisation et son utilisation à des fins éducatives.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

CORSINI Paolo, Italie, SOC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
ESEYAN Markar, Turquie, ADLE
FEIST Thomas, Allemagne, PPE/DC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
İHSANOĞLU Ekmeleddin Mehmet, Turquie, CE
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KRIŠTO Borjana, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
NEGUTA Andrei, République de Moldova, SOC
ÖNAL Suat, Turquie, CE
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
REISS Frédéric, France, PPE/DC
SALLES Rudy, France, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste